



Communiqué de presse



Télétransmission des relevés bancaires et des liasses fiscales : accord de partenariat entre jedeclare.com et les Banques Populaires

Paris, le 8 février 2010

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables (CSOEC) et le réseau des Banques Populaires ont conclu un accord de partenariat pour favoriser, à l'aide du portail télédéclaratif jedeclare.com les échanges de relevés bancaires et de liasses fiscales entre les cabinets d'expertise comptable et les Banques Populaires.

Aux termes de cet accord de partenariat, les experts-comptables, abonnés au portail jedeclare.com, auront la possibilité de récupérer les relevés bancaires et de télétransmettre les liasses fiscales de leurs clients aux Banques Populaires, qu'ils soient eux-mêmes clients ou non.

Concrètement, le portail jedeclare.com permet à un expert-comptable, de récupérer les relevés bancaires de ses clients et de les intégrer dans son logiciel de comptabilité évitant ainsi une double saisie et le contrôle des écritures passées sur les comptes bancaires. L'expert-comptable bénéficie d'un service très accessible sans aspect technique à gérer le service étant totalement assuré par le portail.

Du côté de la banque, le portail jedeclare.com facilite la réception des liasses fiscales télétransmises par les experts-comptables. Grâce à ce service la banque dispose d'un dossier actualisé et immédiatement opérationnel pour les relations commerciales avec ses clients.

Enfin, dans le cadre de ces échanges réciproques les tarifications compensées sont neutralisées.

A propos des Banques Populaires :

Le réseau des Banques Populaires est constitué de 18 Banques Populaires régionales, de la CASDEN Banque Populaire et du Crédit Coopératif. Autonomes, ces banques exercent tous les métiers de la bancassurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles. La Banque Populaire, avec 9 400 000 clients (dont 3 460 000 sociétaires) et 3 391 agences, fait partie du 2e groupe bancaire en France : le Groupe BPCE.

A propos de www.jedeclare.com :

jedeclare.com est un portail déclaratif assurant la télétransmission des données fiscales, sociales, comptables et financières à la Direction Générale des Finances Publiques, aux Organismes de Gestion Agréés (OGA), aux banques, aux organismes de protection sociale (OPS) et à tous autres destinataires. Opérationnel depuis avril 2001, ce portail internet déclaratif sécurisé dont l'opérateur est Extelia a été conçu par l'Ordre des Experts-Comptables sur la base des travaux de l'association Edificas. Il est géré administrativement par ECMA (Expert-Comptable Média Association). Aujourd'hui, avec plus de 8 millions de flux en 2009, soit une progression de 60 % par rapport à 2008, jedeclare.com confirme sa position de portail incontournable, multiflux et multidestinataires. Plus de 8 000 cabinets d'experts-comptables, près de 400 centres et associations de gestion agréés et plus de 800 entreprises font confiance à jedeclare.com. Pour retrouver toute l'actualité de jedeclare : www.jedeclare.info

Contacts presse BPCE – Banque Populaire

Christine Françoise : 33 (0)1 58 40 46 57
Marc Cogrel : 33 (0)1 58 40 47 81
presse@bpce.fr - www.bpce.fr

Contact Presse jedeclare.com

Christine CLIPET 33 (0)1 44 15 62 61
cclipet@cs.experts-comptables.org
www.jedeclare.info – www.jedeclare.com